DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

ID: 026-212600050-20251014-CM14102025_4-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 octobre 2025

Nombre de membres afférents : 18

En exercice: 18 Qui ont pris part à la délibération: 15

Date de la Convocation : 09/10/2025 Date d'affichage : 09/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Laure DUCHAMP- Marylin MOUTET- Aurèlie SYLVESTRE- Daniel PEYROL - Céline POIRRIER – Laurent GAUTHIER - Jean- Michel GAMORE - Jean- Luc MONTAGNER - Patrice TETARD - Nathalie MARECHAL - David MAGNET - Alexandra CHABANIS

Excusés : Jean GRANGER - Véronique AUGIZEAU - Christophe GRANGER - Joël MALIGNIER (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER) - Mylène DELORME (pouvoir donné à Laure DUCHAMP)

Laure DUCHAMP a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025-072 : Etat d'assiette de la forêt communale pour la campagne 2026

Monsieur Jean- Michel GAMORE, premier adjoint, donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. DEMANGEAT Pierre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- 1 Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après
- 2 Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 Informe le préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Etat d'assiette:

L'este	a monter						-			_			
Parc de	T.	me	ésu ésu Surf (ha)	Année prévue aména gement	Année propos ée par l'ONF ²	Année décidé e par le proprié taire ³	Proposition de mode d commercialisation par l'ONF				Mode de commerc ialisation		
							Vent e pub.	Vent e pub. UP	Cont rat d' appr o	Autr e gré à gré	Déli vran ce	décision de la commun e	Observations
18	TS RA	70	0.86	2026	2026						X	Bois sur pied	Affouage
31.a	TS cloison	225	2.5	2024	2026			X					Report 2024

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 21/10/2025

ID: 026-212600050-20251014-CM14102025_4-DE

	- ements										
20	TS RA	140 / Ha	1.5	Indif	2026			X	Bois pied	sur	Affouage
6	RGN	80	7.3	2025	2026	X			Bois pied	sur	Report 2025

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

En cas de décision du propriétaire de REPORTER ou SUPPRIMER une coupe, MOTIFS : (cf article L 214-5 du CF)

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnements des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure.

Mode	da.	délivrance	dos	Dois	dia.	fformage	
ivione (ne i	delivrance	nes	ROIS	a 'a'	TTAIISGE	•6

	T) / 11*	78		•	•	
	Delivrance	des	nois	anres	façonnage	
-	Dellitumee	CL CD	OULD	4 1 0 1	Involume	

- Délivrance des bois sur pied
- Exploitation avec livraison chez l'habitant par une entreprise d'exploitation forestière professionnelle 🖂

Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme BENEFICIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. Yves COURBIS, Maire

M. Jean-Michel GAMORE, 1er adjoint

M Joël MALIGNIER, conseiller municipal

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2026, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 21/10/2025

ID: 026-212600050-20251014-CM14102025_4-DE

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera a(ux) martelage(s) de la (des) parcelle(s) n° 18, 31.a, 20, 6.

Monsieur le maire prendra toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

POUR: 14

ABSENTION

: 1

CONTRE:0

Yves COURBIS.

Maire

Laure DUCHAMP

Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 21/10/2025 Reçu en préfecture le 21/10/2025 52LO

ID: 026-212600050-20251014-CM14102025_4-DE